

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF809

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 37**ÉTAT D****« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	0
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	627 000 000	0
Désendettement de l'État	0	627 000 000
TOTAUX	627 000 000	627 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est incompréhensible pour les usagers de la route que les contraventions ne financent pas l'entretien des routes mais le désendettement de l'État.

Cet amendement vise à transférer 627 000 000 d'euros du programme 755 « Désendettement de l'État », action 01, vers le programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités

territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières », action 01.